

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 451

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 10

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer au mot :

« existence » ;

le mot :

« irrégularité ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer le mot :

« irrégulièrement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.